

LE PROBLEME DES SOINS MEDICAUX

La convention signée par les pays de la Communauté Européenne en ce qui concerne la sécurité sociale, permet d'obtenir le remboursement partiel des frais occasionnés en cas de maladie, tant sur le plan médical que pharmaceutique.

Pour bénéficier de ces avantages, il convient de demander à votre mutuelle, **la Carte Européenne d'Assurance Maladie**. Elle doit impérativement être annexée au dossier.

PROCURATION

Je soussigné(e).....
(nom et prénom de la personne assurée responsable)

autorise la Caisse Primaire de la Sécurité Sociale française, suisse ou luxembourgeoise à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques occasionnés par les soins donnés à mon enfant

.....
(nom et prénom)

à l'organisation des classes de neige de la Ville de Seraing.

En cas de visite chez le médecin, la consultation me sera réclamée et dès perception de celle-ci, il me sera adressé le ticket modérateur à destination de ma mutuelle.

Je m'engage également à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques qui ne seraient pas couverts par les Sécurités Sociales française, suisse, luxembourgeoise ou belge.

Date :

Signature :

Une attestation spéciale vous sera remise, par le titulaire de classe, dès le retour, pour vous permettre de retoucher, éventuellement, auprès de votre mutuelle, une partie des frais occasionnés par la participation de votre enfant en classes de neige.